

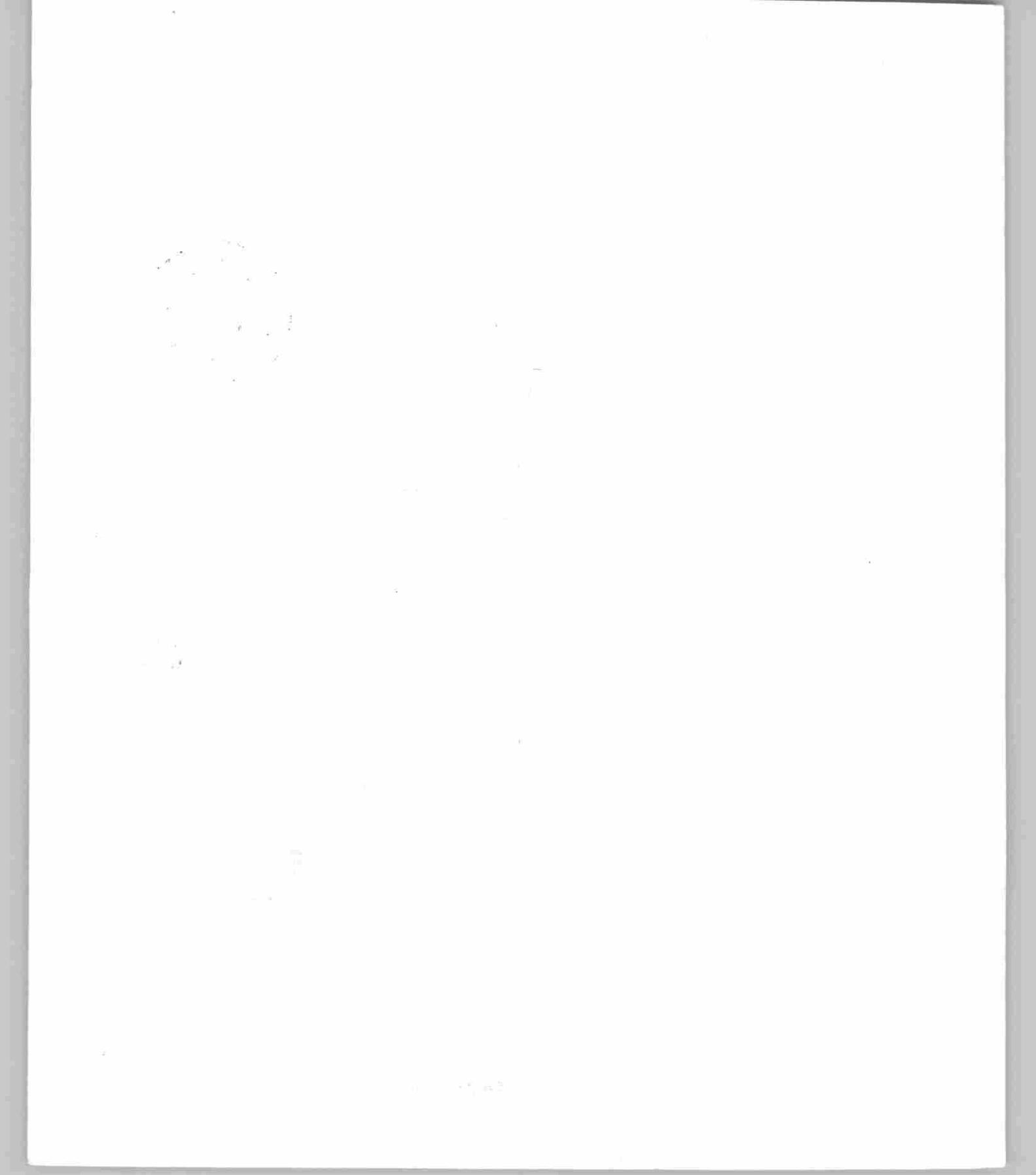


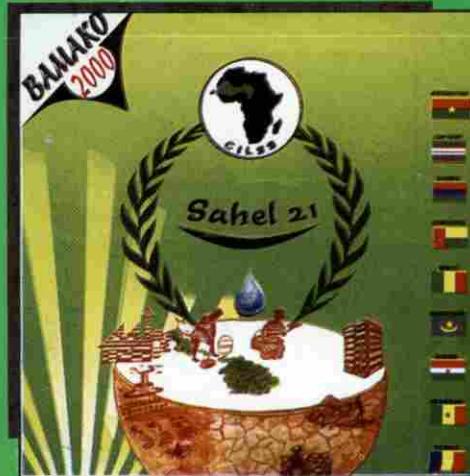
**Cadre
Stratégique
de Sécurité Alimentaire
durable dans
une perspective
de lutte contre la
pauvreté au Sahel**

Tome I
Procesus Sahel 21 & résumé
du cadre stratégique

Novembre 2000

Financement Commission Européenne, l'USAID, l'ACDI

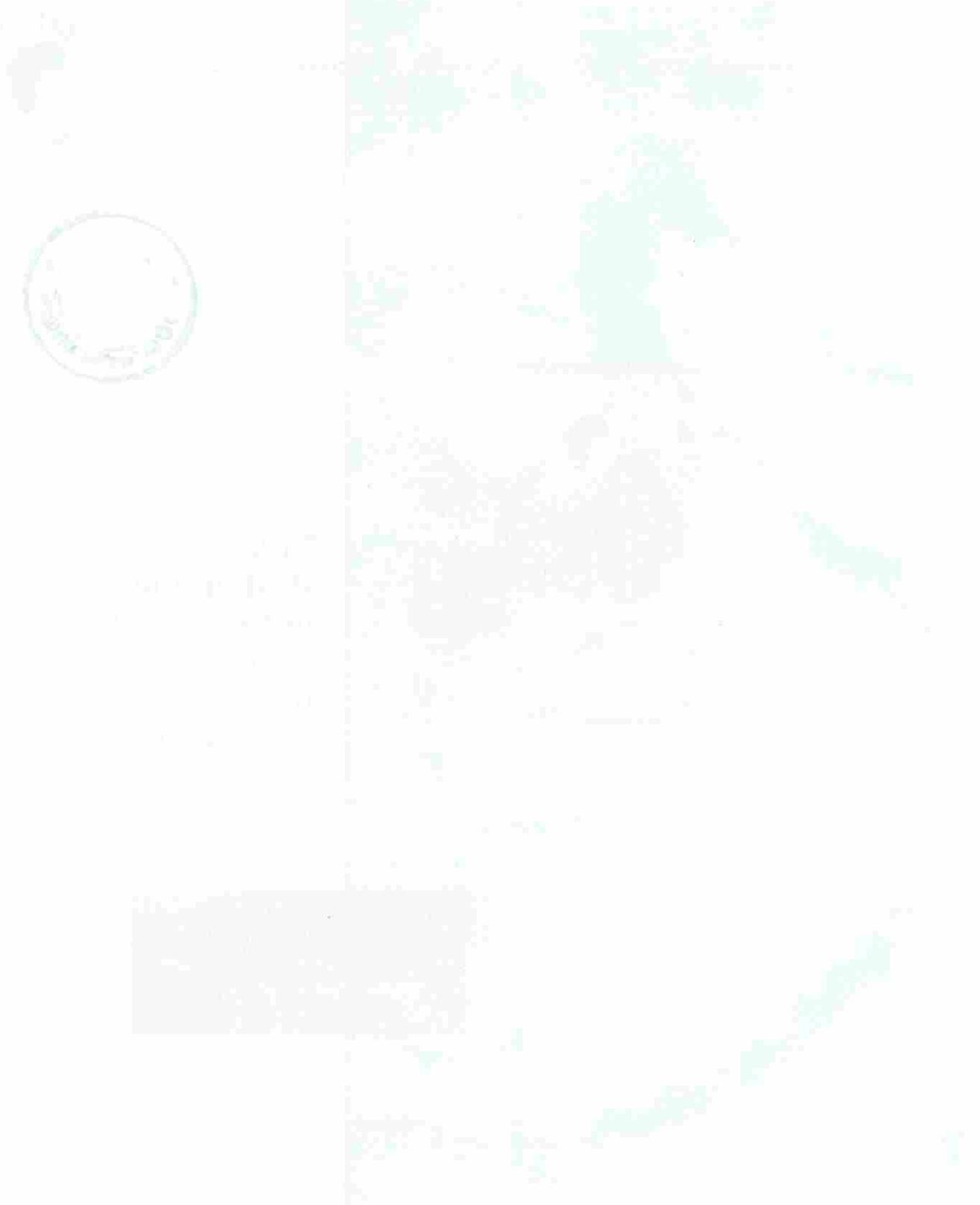




**Cadre
Stratégique
de Sécurité Alimentaire
durable dans
une perspective
de lutte contre la
pauvreté au Sahel**

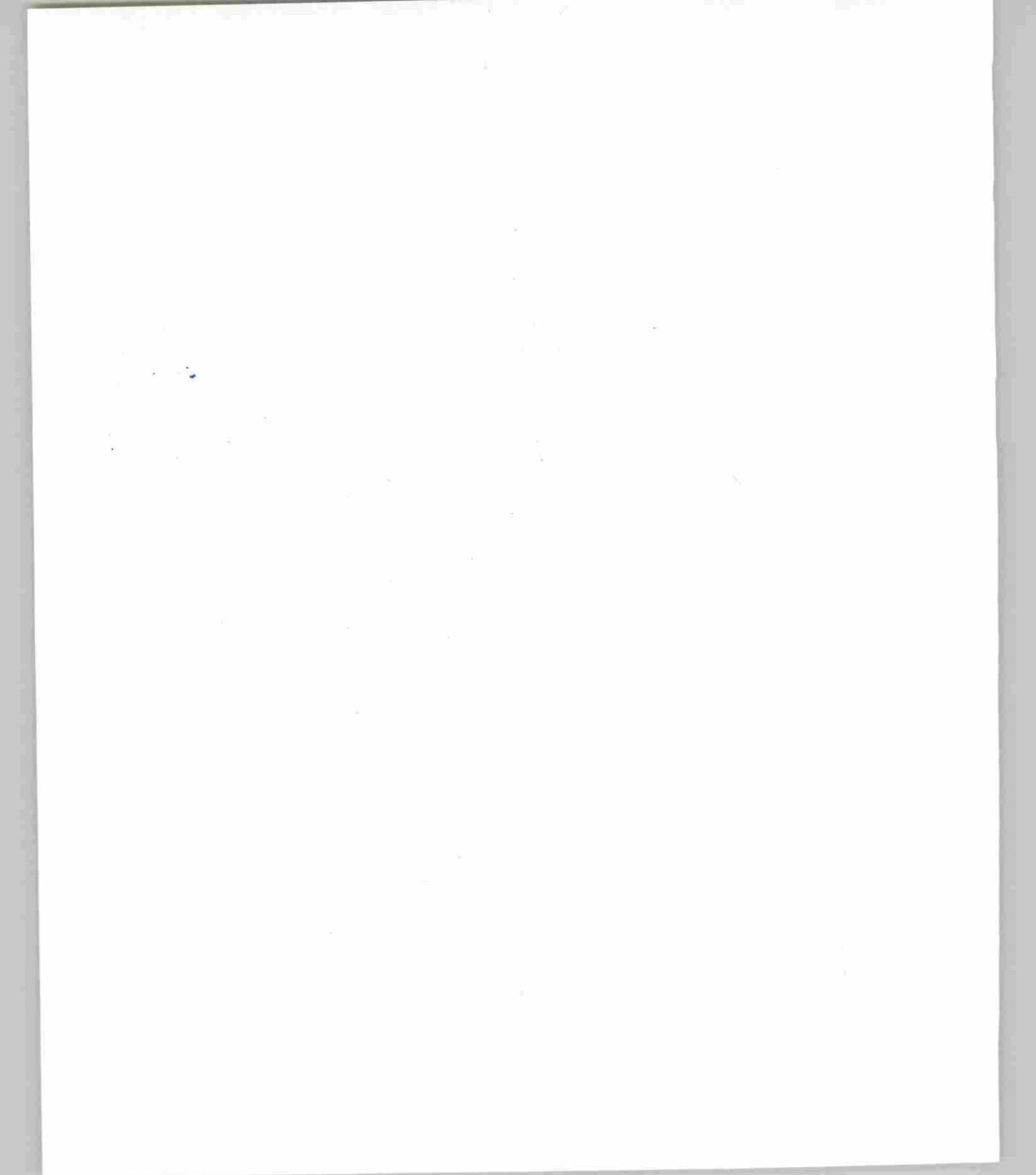
Tome I
**Procesus Sahel 21 & résumé
du cadre stratégique**

Novembre 2000



Les travaux qui font l'objet de ce mémoire ont été réalisés principalement
sur financement de la Commission Européenne, l'USAID et l'ACDI.

L'édition est réalisée sur financement de l'Union Européenne.



Avertissement

La synthèse de ce document a été réalisée sous la Direction de Madame CISSE Mariam K. SIDIBE, Secrétaire Exécutif du CILSS, et la coordination de Monsieur Yamar MBODJ, Conseiller en Sécurité alimentaire/Coordonnateur des activités de réflexions stratégiques au Secrétariat Exécutif du CILSS.

La rédaction a été assurée par :

- ❖ Roger Blein : Bureaux d'études ISSALA /TMG/Abt.Assoc. ;
- ❖ Papa Ibrahima Ndao : Bureau d'études PIN-Consultations ;
- ❖ Kévin Sturr : Bureau d'études Abt-Assoc. ;
- ❖ Adao Rocha (Resal) ;
- ❖ Dramane Coulibaly : Responsable Programme Majeur Politique de Sécurité Alimentaire du CILSS ;
- ❖ Sékou Hébié : Responsable Unité de Prévention et Gestion des crises alimentaires du CILSS ;
- ❖ Ibrahim Laouli : Expert au Programme Majeur Information du CILSS.

L'infographie a été assurée par Maman Oumar Farouk, Expert en Communication du CILSS





Sommaire

I. Sahel 21 : Le concept et son opérationnalisation	11
1.1 - Sahel 21 : Qu'est-ce-que c'est ?	13
1.2 - Déclaration de Banjul'97	15
1.3 - Déclaration des Chefs d'Etat (Banjul 97)	19
II. Sahel 21 : Mise en œuvre de la deuxième phase du processus	21
2.1 - Un intense effort de Communication - médiatisation	24
2.2. - La réunion régionale à mi-parcours de Banjul (9-13 octobre 2000)	24
2.3. - Le Deuxième Forum des Sociétés sahéliennes	25
2.3.1 - Déclaration des Sociétés Sahéliennes	25
2.3.2 - Déclaration des Chefs d'Etat	27
III. Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel (Résumé)	31
3.1 - Pourquoi un cadre stratégique régional ?	34
3.2 - Le diagnostic de l'insécurité alimentaire au Sahel	35
3.3 - Les principaux enjeux	36
3.4 - Finalité et Objectifs du cadre stratégique	37
3.5 - La mise en œuvre du cadre stratégique	44

“四子書記”

卷之二

卷之二

I. Sahel 21 : Le concept et son opérationnalisation



• Gebruik

Gebruik van de verschillende tools en de mogelijkheden.



1.1 - Sahel 21 : Qu'est-ce que c'est ?



La nécessité de la réflexion

Créé au lendemain des premiers épisodes aigus de la sécheresse, le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) a mobilisé les populations sahéliennes et la Communauté Internationale pour apporter l'aide d'urgence aux populations sinistrées et entreprendre les programmes de première génération qui ont couvert divers domaines essentiels : agriculture pluviale et irriguée, hydraulique, environnement, transport, communication, ressources humaines...

La création du Club du Sahel en mars 1976 à Dakar par les pays membres de l'OCDE et du CILSS a été la réponse de la communauté internationale au drame du Sahel : elle visait à apporter une réponse durable aux problèmes structurels des sociétés sahéliennes, qui avaient permis à un accident climatique de devenir une catastrophe humaine. Un contrat de génération, qui a permis de mobiliser d'importantes ressources en faveur du Sahel, a favorisé pendant deux décennies la création des conditions matérielles et intellectuelles pour le développement à moyen et long termes des pays membres du CILSS, même si ces résultats ont été affectés par la crise économique internationale.

Cependant, les évolutions internes des pays membres, les changements intervenus dans le contexte international au plan politique, économique, social appelaient une réflexion du CILSS pour l'adapter aux enjeux de l'avenir. Aussi son Secrétariat a-t-il entrepris avec l'appui du Secrétariat du Club du Sahel et sur décision du Conseil des Ministres de l'Agriculture tenu à Nouakchott en avril 1995, d'animer un vaste processus de réflexion prospective et de débat sur les priorités du développement dans les pays sahéliens, par et avec les Sahéliens, appelé "Sahel 21".

L'originalité de la réflexion

"Sahel 21" est un vaste processus de réflexion qui est parti de l'exploitation et de la synthèse des nombreuses études prospectives régionales, techniques ou sectorielles, faites sur l'avenir du Sahel. Il s'est ensuite poursuivi en donnant la parole aux Sahéliennes et aux Sahéliens pour qu'ils expriment leur vision, leur ambition, leur engagement et se dotent d'un dessin collectif à travers des débats nationaux décentralisés ayant regroupé tous les grands acteurs : Etats, sociétés civiles, partenaires du développement... Dans ce large débat, une place spécifique est accordée à l'examen de la question du développement rural qui intéresse une large proportion de sahéliens (60 à 80 % de la population est rurale selon les pays) et dont la contribution à l'économie, si elle décroît progressivement, reste décisive dans les performances économiques globales.

L'exercice n'a pas été de tout repos, ni facile, parce qu'il est nouveau mais aussi du fait que l'agriculture sahélienne fait l'objet d'analyses contradictoires où s'affrontent l'afro-pessimisme et l'afro-optimisme. En dépit des difficultés, les auteurs sont convaincus qu'il est aujourd'hui fondamental d'intégrer dans toutes les réflexions la vision, les appréciations des sociétés sahéliennes sur le présent et les priorités de l'avenir, car ce sont elles qui doivent orienter puis prendre en charge les changements nécessaires à l'avenir. De ce fait, il était important de commencer avec une telle démarche, relativement novatrice au niveau national. L'exercice a ses limites et il est certainement perfectible. Il a toutefois eu le mérite d'être mené au bout.

Les objectifs de Sahel 21

Le processus Sahel 21, piloté par le Secrétaire Exécutif du CILSS s'inscrit dans la mission de réflexion stratégique dévolue au Noyau Central de l'Institution. La première phase s'est déroulée de novembre 1995 à septembre 1997. Elle est partie d'une ambition : libérer la parole et l'intelligence des sahéliens pour répondre aux défis et enjeux du

future, afin de provoquer l'émergence d'une vision proprement sahélienne des dynamiques à l'œuvre et des priorités d'avenir, à partager et à construire avec les Amis du Sahel.

A l'issue de cette première phase, on peut tirer le bilan suivant :

- un dispositif original de débat participatif au niveau régional et national ;
- l'investissement et le soutien des partenaires de coopérations au processus ;
- une vision de l'avenir du Sahel et 5 priorités pratiques validées par un forum des sociétés sahéliennes et la 12ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ;
- un mandat donné par les Chefs d'Etat au CILSS pour la mise en œuvre de la deuxième phase.

1.2 - Déclaration des Sociétés Sahéliennes (Banjul 97)

Réunis à Banjul les 4 et 5 septembre 1997 dans le cadre du forum des sociétés sahéliennes, nous, acteurs des sociétés sahéliennes, avons débattu et validé, après amendement, le document de synthèse du processus Sahel 21, qui présente notre diagnostic de la situation de la région, notre vision et nos priorités pour l'avenir, comme suit :

Réfléchir ensemble pour préparer l'avenir commun

Le forum de Banjul a couronné deux ans de travail des Sahéliens, appuyés par le CILSS, au sein du processus "Sahel 21". L'objectif en était d'esquisser un futur souhaité et possible du Sahel, vu par les sahélien (ne)s eux-mêmes. L'insuffisance de la prise en compte de leurs points de vue a, en effet, été diagnostiquée comme une des grandes faiblesses de la quasi-totalité des réflexions portant sur l'avenir de la sous-région.

Le forum constate que le Sahel et les Sahélien (ne)s ont profondément évolué au cours des vingt dernières années. Un plus grand pluralisme politique et une meilleure information, le développement des communications, l'émergence d'une nouvelle génération de cadres publics et privés, la décentralisation et le développement des capacités de gestion locale, la multiplication des acteurs économiques et la relance de la production, le rétablissement des équilibres macro-économiques sont autant d'atouts que le Sahel a acquis dans la période récente. Pourtant, le monde change aussi très vite autour du Sahel et plusieurs problèmes structurels continuent à handicaper celui-ci pour prendre pleinement sa place dans l'économie et la société globales : la faible formation de la population, défi d'autant plus difficile à surmonter que la croissance démographique reste rapide ; une agriculture qui, malgré son dynamisme, reste fortement dépendante de pluies incertaines et de ressources naturelles qui diminuent ; une diversification économique qui tarde à décoller et des exportations peu diversifiées, cantonnées dans des produits primaires au cours incertain et à la faible valeur ajoutée, des infrastructures insuffisantes en qualité et en quantité, etc.

Dans un monde compétitif et souvent conflictuel, en changement rapide, les Sahéliennes et les Sahéliens forment un groupe uni par l'histoire, la géographie et la culture, dont les intérêts sont proches. Ensemble, ils peuvent mieux faire face aux défis qui les attendent avant d'entrer dans le prochain siècle. Ensemble, ils sont plus forts pour négocier leur place dans l'Afrique et dans le monde. Pour une vision collective de leur avenir, ils seront mieux en mesure de saisir les opportunités et d'éviter les dangers sur le chemin de leur avenir commun.

C'est dans cet esprit que les Sahélien (en)s ont travaillé, débattu, confronté leurs points de vue et se sont finalement engagés collectivement dans l'expression d'un constat, d'une vision d'avenir et de priorités à même de transformer cette vision en réalité. Le forum appelle de ses vœux en pacte autour des priorités, simples mais essentielles, qui se dégagent de ses travaux.

Pour un Sahel fédéré, démocratique, pacifique, en bonne santé physique et morale, productif et compétitif, dans le respect de ses valeurs

- Les Sahélien (ne)s sont unanimes à souhaiter que la population soit considérée comme la première des ressources et que son potentiel soit amélioré et démultiplié par le renforcement des compétences et la promotion des ressources humaines ;
- Ils aspirent à un Sahel reverdi, riche de la diversité de ses productions rurales basées sur une gestion rationnelle des ressources naturelles mais aussi moins dépendantes des caprices de la nature, en particulier grâce à une maîtrise accrue de l'eau et de la fertilité des sols, mais aussi un Sahel dont l'économie se développe et se diversifie ;
- Les Sahélien (ne)s souhaitent évoluer dans un espace social, politique, culturel et économique harmonisé tout en

restant conforme aux intérêts de chacun de leurs pays. Ils souhaitent sécréter une économie et une culture sahéliennes plus affirmées, conciliant leurs valeurs propres et l'adaptation aux transformations en cours et à venir.

- En particulier, ils réaffirment leur attachement aux valeurs essentielles qui fondent la société sahélienne : l'attachement à la famille et à la communauté ; le respect et l'assistance aux parents et aux grands parents, la responsabilité collective dans l'éducation des enfants et de la jeunesse ; la conscience collective des biens communautaires ; la protection des faibles et des plus pauvres ; l'accueil et le respect de l'étranger, la tolérance, le dialogue et la concertation comme moyens de résolution des problèmes ; l'esprit de partage, de solidarité et d'entraide.
- Les Sahélien (en)s tiennent ainsi à vivre dans des sociétés et des espaces dont les fondements seraient consolidés et le fonctionnement rendu plus conforme à leurs attentes, eux qui sont les femmes et les hommes qui les animent. C'est ainsi que le Sahel peut développer son identité collective et, par là, une intégration régionale collective. Celle-ci donnerait aux pays du CILSS un poids accru sur la scène régionale et internationale. Elle autoriserait la redéfinition de leurs relations de coopération et d'échanges avec le reste du monde.
- Uni autour d'un projet partagé pour la génération à venir, stimulé par la mise en commun de forces vives des pays qui le constituent, le Sahel sera moins dépendant de l'aide et en mesure de renégocier avec ses partenaires le contenu et les modalités du partenariat qui lui conférera la place et le rôle dont ses filles et ses fils rêvent pour le prochain siècle.

Des propriétés et des stratégies au service de la vision

La vision est un idéal, l'indication d'une direction souhaitable pour le futur. Les débats ont également porté sur les ambitions pratiques qui permettraient de s'éloigner du scénario tendantiel pour se rapprocher de la vision de l'avenir désiré. Au cours du forum, Sahéliennes et Sahéliens ont ainsi exprimé sans ambiguïté plusieurs priorités :

La première priorité consiste à asseoir le développement du Sahel sur une politique volontariste de promotion des ressources humaines. Elle concerne l'accès de tous, sans discrimination, aux droits essentiels à la santé, à l'éducation de base pour les enfants et la formation pour les adultes, à des conditions de vie décentes. Certains groupes et certains milieux devraient toutefois bénéficier d'une attention particulière, en particulier les femmes, les jeunes ou le secteur informel urbain.

Le développement des ressources humaines passe également par la formation et l'information de tous ceux qui prennent des responsabilités dans la société, le renforcement de leur capacité d'analyse et de gestion.

La deuxième priorité consiste à renforcer les capacités des institutions à tous les niveaux. En effet, pour que le développement des capacités des acteurs soit pleinement valorisé, il faut que soit encouragée leur participation effective à la conception et à la mise en œuvre des politiques de développement. Les Sahélien (en)s souhaitent donc que leur région se dote d'institutions locales, nationales et régionales dynamiques et pluralistes, propres à assurer la démocratie, la paix, la sécurité et la justice et à promouvoir aussi bien le développement local que la coopération régionale. Dans le domaine économique, il reste fondamental d'assurer le développement rapide et durable des productions agricoles, animales, forestières et halieutiques car le monde rural continuera longtemps à représenter la majorité de la population sahélienne. Ses productions et les activités agro-alimentaires qui en découlent resteront des secteurs clefs des économies des pays du CILSS.

C'est pourquoi les Sahélien (ne)s souhaitent le développement rapide de productions diversifiées, apte à valoriser pleinement le potentiel de la région. Ces productions doivent être durables parce que respectueuses des ressources naturelles, mais aussi moins dépendantes d'une nature imprévisible, par une maîtrise accrue de l'eau à travers l'irrigation, la restauration de la fertilité des sols et une protection accrue des productions. Pour cela, ils souhaitent que

les intrants de production soient accessibles au plus grand nombre. Les participants expriment enfin le souhait que la modernisation de l'agriculture ne se traduise pas par une exacerbation des différences sociales et la déstructuration des valeurs traditionnelles liées à l'exploitation familiale.

Le forum rappelle également la nécessité d'assurer la croissance et la diversification de l'économie car les Sahélien(ne)s sont conscients qu'à la transformation de leurs sociétés et de l'économie mondiale, ils doivent répondre en développant un espace économique ouvert, performant et de plus en plus diversifié.

Ce dynamisme économique doit d'abord reposer sur la diversité des opérateurs économiques. Il doit contribuer à renforcer les complémentarités entre les villes et les campagnes pour faire du développement de l'échange local la base dynamique de l'économie sahélienne. Les divers opérateurs économiques doivent se coordonner et s'associer à la recherche pour améliorer la qualité et la compétitivité de leurs produits, condition de développement de leurs marchés. Le forum souligne toutefois que les Etats et les partenaires internationaux ont un rôle irremplaçable à jouer en amont, en mettant en place les conditions cadre du développement économique.

Les Sahélien(ne)s sont enfin convaincus que leur économie doit s'inscrire dans une perspective d'intégration régionale et d'insertion croissante dans l'économie mondiale. Ils souhaitent pour cela que soient résorbés les obstacles et monopoles qui freinent les échanges régionaux et que les infrastructures de communication soient développées.

Enfin, les Sahélien(ne)s souhaitent construire un espace sahélien plus soudé, ouvert sur l'Afrique et sur le monde. Ils ont clairement manifesté leur souhait d'une plus grande intégration de l'espace sahélien, dans la perspective d'Etats-Unis du Sahel. Cette intégration croissante doit passer d'abord par la construction d'un marché uniifié, une harmonisation des politiques économiques et agricole et le développement progressif de politiques communes, la mise en place d'une monnaie sahélienne convertible, pour aller progressivement jusqu'à une citoyenneté sahélienne.

Une telle évolution matérialiserait enfin des liens historiques, géographiques et culturels qui lient les pays sahéliens et leurs populations. Elle leur permettrait de constituer un ensemble plus vaste, et ainsi d'être plus à même de trouver leur place dans l'Afrique et de négocier de nouvelles relations de coopération dans le monde.

Appel pour un nouveau contrat de génération

Fort de ce constat et des priorités qui en découlent, le forum des sociétés sahéliennes appelle chacun à se mobiliser au sein des pays pour mettre en œuvre ces ambitions, par un effort collectif de longue durée, constituant un nouveau contrat de génération entre Sahélien(ne)s et servant de base à une coopération renouvelée avec la communauté internationale.

Au sein des sociétés sahéliennes, cela suppose que les Etats, les acteurs sociaux et les acteurs économiques, ainsi que les organisations inter-gouvernementales présentes dans la sous-région mobilisent et coordonnent leurs énergies, en fonction de leurs compétences et de leurs possibilités.

L'Etat doit rester un acteur de premier plan, mais il doit recentrer son action vers ses fonctions fondamentales : il oriente les politiques de développement, impulse la dynamique au niveau national, coordonne et régule les stratégies et moyens, assure la négociation entre acteurs et arbitre si nécessaire. Il assure prioritairement ses fonctions régaliennes pour créer un contexte stable de paix, de sécurité et de liberté et met en place les conditions du développement des ressources humaines et de l'économie. Par ailleurs, le forum demande que les Etats du CILSS définissent et mettent en œuvre les choix politiques permettant aux collectivités nationales de s'approcher du projet de société sahélienne, en partenariat avec les groupes concernés. Au sein de ce cadre, ils devaient déléguer aux collectivités locales ou aux groupes socio-professionnels compétents les fonctions qu'ils sont mieux à même d'assurer,

et créer les conditions pour que ceux-ci puissent acquérir les savoirs et les ressources nécessaires pour assurer ces fonctions.

Les acteurs sociaux demandent à assumer un rôle croissant dans tous les aspects du développement et s'organisent pour la reconnaissance de leur rôle social et la prise en compte de leurs besoins et priorités. Femmes et jeunes souhaitent obtenir une place significative dans les débats et dans la société. Elus locaux et ONG doivent se compléter pour assurer la représentation des populations dans leur diversité. Enfin, les Chefs traditionnels et religieux restent des références importantes pour la cohésion de la société et l'évolution des mentalités : ils doivent être associés aux débats et mobilisés au service du développement du Sahel.

Les opérateurs économiques : entrepreneurs, commerçants et producteurs ruraux réaffirment leur vocation à créer et faire circuler des richesses. Ils s'engagent à constituer des groupements professionnels pour être des forces de position ou de pression, nécessaires pour l'émergence d'un climat favorable au développement de l'activité économique. Ils souhaitent être des moteurs de l'intégration sous-régionale et pour cela créer des entreprises à vocation sous-régionale.

La structuration des acteurs économiques et sociaux au niveau national et régional à travers les plates-formes des femmes, des jeunes, des élus des ONG, des producteurs ruraux et des opérateurs économiques et des journalistes, etc. doit permettre d'en faire des partenaires responsables, à même de dialoguer avec les Etats. Ceux qui sont invités à leur accorder toute la place nécessaire dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets et politiques.

Au niveau régional, la naissance de multiples organisations intergouvernementales a déjà traduit la volonté des dirigeants ouest-africains d'unir leur force pour résoudre les problèmes des populations dans un cadre plus vaste que les pays. La multiplicité de ces organisations, les redondances et l'insuffisante manifestation de volonté politique constituent des contraintes majeures pour leur bon fonctionnement. Le forum appelle les OIG de la région à renforcer leurs actions par une plus grande professionnalisation, en veillant à la complémentarité des mandats dans une vision globale de l'intégration régionale.

En particulier, le forum demande au CILSS de gérer avec intelligence et large ouverture la suite du processus Sahel 21. Il attend en particulier de sa part des engagements concrets dans l'appui à la participation des représentants de la société civile à l'élaboration des politiques nationales, le développement de la concertation avec les autres OIG autour de la vision exprimée par les Sahélien(ne)s et la recherche de solutions durables aux problèmes spécifiques des pays sahéliens, au côté de ses missions traditionnelles dans la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles.

En réponse au consensus actif des Sahéliennes et des Sahéliens, le forum invite les partenaires internationaux à les appuyer durablement dans l'atteinte des objectifs qu'ils se sont fixés, par une coopération renouvelée, redynamisée, inscrite dans la durée, dans un véritable partenariat à l'écoute des Sahélien(ne)s et de leurs dirigeants, souple et adaptable.

Remerciements

En conclusion, le forum adresse ses plus vives félicitations aux Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel, aux Etats et à leurs partenaires internationaux et à tous ceux qui ont mis leurs moyens, leur temps et leurs savoirs au service de cet exercice de démocratie régionale qui inaugure une nouvelle page de l'histoire du CILSS et du Sahel.

*Fait à Banjul, le 5 Septembre 1997
Le forum des Sociétés Sahéliennes*

1.3 - Déclaration des Chefs d'Etat (Banjul 97)

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement de pays membres du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), réunis à Banjul (République de Gambie), les 11 et 12 Septembre 1997 :

CONSIDERANT le travail inédit et important de réflexion régionale participative réalisé par des hommes et des femmes de tous les secteurs des sociétés sahéliennes avec l'appui du Secrétariat Exécutif du CILSS, au sein du processus Sahel 21 ;

CONSIDERANT les priorités simples, mais ambitieuses, que les populations se sont fixées dans la déclaration du forum des sociétés sahéliennes ;

CONSIDERANT le travail approfondi de bilan et d'examen critique des méthodes et mécanismes de mise en œuvre de l'aide, réalisé par le Club du Sahel au sein du processus Coopération 21 ;

CONCAINCUS que le Sahel forme une entité unie par l'histoire, la géographie et la culture, dont les intérêts sont liés ;

RESOLUS de construire un espace sahélien plus soudé ouvert sur l'Afrique et sur le monde dans l'intérêt de ces populations et de ces pays ;

NOUS FELICITONS du renouveau de réflexion sur l'avenir du Sahel, et tout particulièrement de la méthode employée, qui est un exemple de participation populaire ;

SALUONS l'arrivée de nouveaux acteurs les femmes, les jeunes, les opérateurs économiques et les élus locaux, permettant de renforcer l'action du CILSS au niveau régional comme dans leur pays respectifs ;

PRENONS ACTE des conclusions des deux exercices, dont nous retenons les conclusions dans une large mesure ;

ENGAGEONS les Etats sahéliens à tenir compte de ces conclusions dans leur politique nationale de développement économique et social, comme dans leurs stratégies de coopération nationale et régionale ;

DEMANDONS au CILSS et au Club du Sahel de rechercher les voies et moyens, dans le même esprit de large consensus, d'une mise en œuvre effective de recommandations de la déclaration du forum des sociétés sahéliennes et du mémorandum de Banjul, contrat de génération entre le Sahel et ses partenaires de coopération, issu de la Conférence du 20 ème anniversaire du Club du Sahel.

*Fait à Banjul, le 12 Septembre 1997
La Conférence*

19. *Leucosia* *leucostoma* (Fabricius) *leucostoma* (Fabricius) *leucostoma* (Fabricius)

1. *Leucosia* (Leucosia) *leucosia* (L.) (Fig. 1)

II - Sahel 21 :

La mise en œuvre de la deuxième phase du processus

La deuxième phase Sahel 21 a pour objectif de poursuivre la dynamique de débats et de réflexions, mais cette fois-ci dans le but de traduire les priorités en actions concrètes et d'influencer directement les politiques de développement afin qu'elles tiennent au mieux compte des priorités dégagées dans la vision Sahel 21, tout en comblant progressivement les faiblesses dans le dispositif d'analyse, débat et proposition mise en place au cours de la première phase.

En effet, suite au forum de Banjoul (en septembre 1997) une retraite, associant les cadres du CILSS et les représentants des pays et des acteurs de la société civile, a été organisée en mars 1998 pour faire le bilan de la première phase et dégager les perspectives. Ainsi, il a été retenue trois résultats complémentaires pour la deuxième phase :

- assurer la communication et la médiatisation de la vision Sahel 21 dans les pays et dans la région ;
- traduire les priorités en actions concrètes, à travers l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'interventions prioritaires, aux niveaux national et régional ;
- animer le processus en vue de consolider le dispositif régional et national de réflexion participative.

Pour préparer le processus d'élaboration des programmes nationaux d'interventions prioritaires, plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu, des lettres de relance envoyées aux pays par le Président en exercice du CILSS et par le Ministre Coordonnateur, une démarche commune et des termes de référence élaborés et présentés aux Comités nationaux Sahel 21.

Un soutien technique et financier a été apporté aux pays pour l'élaboration et la discussion de leurs propositions. Tous les pays disposent actuellement de propositions provisoires discutées au sein d'ateliers multi-acteurs.

Les propositions au niveau régional sont également élaborées ; le document est disponible depuis octobre 2000. Elles sont centrées sur les conditions d'une sécurité alimentaire durable du Sahel dans une perspective de lutte contre la pauvreté. L'ensemble des pays, des OIG et des plates-formes régionales de la société civile se sont associées à la définition de ces propositions et ont participé à leur validation.

2.1 - Un intense effort de Communication - médiatisation

En décembre 1997 a été organisé à Bamako un atelier de définition d'une stratégie de large diffusion des résultats de la première phase de processus Sahel 21. Cet atelier a défini les différents publics-cibles et les voies les plus appropriées pour les informer.

Après cet atelier, des activités de restitution ont eu lieu aux niveaux national, régional et international.

Au niveau national, les restitutions ont eu lieu sous forme d'ateliers décentralisés ou de grands ateliers nationaux de deux à trois jours, présidés par les Ministres de l'Agriculture ou leurs collègues des autres départements.

Pour chaque atelier, les discussions ont été introduites par des notes préparées par le Comité national et la Coordination régionale. Ces notes ont principalement porté sur :

- ➡ la vision et les priorités issues de la déclaration du forum des sociétés sahéliennes ;
- ➡ les forces et les faiblesses du processus au niveau national ;
- ➡ la démarche opérationnelle pour la deuxième phase.

Au niveau régional, toutes les missions des responsables du CILLS (Ministre Coordonnateur, Secrétaire exécutif) et les séminaires organisés par l'Institution ont été mis à profit pour présenter la vision et les priorités Sahel 21, en utilisant les documents élaborés à cet effet.

Ainsi, les résultats de la première phase du processus ont pu être présentés à l'ensemble des ONG opérant en Afrique de l'Ouest, tout en sollicitant leur participation active dans la mise en œuvre de la seconde phase. La même activité a été développée en direction de la BAD, de la BOAD, du bureau régional de la FAO et du Programme "Futurs Africains" du PNUD.

De même, une intense campagne d'information a été développée à l'endroit de plusieurs acteurs réunis au niveau régional : jeunes et éducateurs, parlementaires, journalistes, ONG, paysans, opérateurs économiques, décideurs (Ministres, Secrétaire Généraux de Ministères, Directeurs Généraux de services nationaux).

Au niveau international, les invitations au CILSS et à certaines organisations de la société civile (paysans, jeunes, femmes, entrepreneurs, ONG) ayant participé au processus ont été mises à profit pour diffuser la vision et les priorités Sahel 21. Cela a été notamment le cas dans le cadre des rencontres organisées par le CAD, le Conseil de l'Europe, les ONG européennes et américaines.

2.2 - La réunion régionale à mi-parcours de Banjul (9-13 octobre 2000)

La réunion à mi-parcours de Banjul a tiré au niveau régional le bilan des débats nationaux, dans la perspective du deuxième forum régional des Sociétés Sahéliennes.

Dans une première étape, les propositions nationales ont été confrontées pour donner lieu à un échange de points de vues, tant sur les conclusions du diagnostic que sur les perspectives d'actions prioritaires dégagées par chaque pays, en mettant en évidence les synergies possibles entre les pays ainsi que les spécificités.

Dans une seconde étape a été discuté un document régional issu de l'exploitation des documents nationaux provisoires, de l'analyse de performance des programmes liés aux priorités Sahel 21 (en cours ou prévus) au niveau des

organisations intergouvernementales au Sahel, ainsi que de l'interview de décideurs sahéliens et de réseaux d'acteurs de la société civile qui indiquait à la fois :

- Les interventions prioritaires pour la mise en convergence et en cohérence des stratégies nationales ;
- et les interventions prioritaires régionales complémentaires aux interventions nationales.

Ces discussions ont permis de faire le point des propositions concrètes qui ont permis de finaliser le document validé au cours du deuxième Forum régional des Sociétés Sahéliennes.

2.3 - Le deuxième Forum des Sociétés sahéliennes

A l'invitation du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), le deuxième Forum régional des Sociétés Sahéliennes a eu lieu à Bamako les 13 et 14 novembre 2000, dans le cadre du processus participatif Sahel 21.

Cette réunion, qui s'inscrivait dans la perspective du XIIIème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements des pays membres du CILSS prévu à Bamako les 25 et 26 novembre 2000, avait pour objectif d'enrichir le projet de document régional proposant un " Cadre stratégique de sécurité alimentaire durable au Sahel dans une perspective de lutte contre la pauvreté ", dans le prolongement des travaux engagés depuis l'atelier régional tenu à Banjul du 9 au 12 octobre 2000.

Elle a regroupé l'ensemble des acteurs de la société civile sahélienne (organisations paysannes, opérateurs économiques du secteur privé, femmes, jeunes, parlementaires, ONG,..), les coordonnateurs des comités nationaux Sahel 21, les responsables des stratégies nationales de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté, mais également des experts du Sahel et du Nord, des représentants des principaux partenaires de coopération, d'OIG régionales et internationales ainsi que les Secrétariats du Club du Sahel et du CILSS.

2.3.1 - Déclaration des Sociétés Sahéliennes (Bamako 2000)

Nous, représentants des différentes catégories d'acteurs de la société sahélienne (administrations publiques, organisations paysannes, organisations de femmes et de jeunes, opérateurs du secteur privé, parlementaires, organisations non gouvernementales), réunis à Bamako du 13 au 14 novembre 2000, dans le cadre du processus participatif Sahel 21 pour le deuxième Forum des sociétés sahéliennes, en vue d'enrichir le projet de document régional du " cadre stratégique régional de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel " :

Considérant la vision du Sahel et les cinq (5) priorités pour le 21^e siècle, adoptées par le premier Forum des Sociétés Sahéliennes tenu à Banjul en septembre 1997, à savoir :

- la promotion des ressources humaines ;
- le renforcement des capacités des institutions à tous les niveaux ;
- le développement rapide et durable des productions agricoles (végétales, animales, forestières et halieutiques), sur la base d'une gestion rationnelle des ressources naturelles, en particulier la maîtrise de l'eau et la recapitalisation de la fertilité des sols ;
- la croissance et la diversification des économies ;

– la constitution d'un espace sahélien plus soudé et ouvert sur l'Afrique et sur le monde ;

Considérant le mandat de la douzième conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour la traduction de ces priorités en actions concrètes et pour la mise en œuvre du mémorandum de Banjul relatif à un "contrat de générations" entre le Sahel et ses partenaires au développement;

Considérant la bonne gouvernance, notamment l'implication effective dans la gestion des affaires communes de l'ensemble des populations, en particulier les femmes et les jeunes, comme condition sine qua non d'une transformation du Sahel pour affronter les nombreux défis du 21^e siècle ;

Considérant la nécessité de relever les défis de la sécurité alimentaire pour les 85 millions de sahéliens d'ici l'an 2015 ;

Considérant le "cadre stratégique régional de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel", adopté par le deuxième Forum des Sociétés Sahéliennes :

1. Réaffirmons avec force notre attachement pour la mise en œuvre opérationnelle des cinq (5) priorités ;
2. Nous engageons à relever les défis de la sécurité alimentaire pour tous, dans la mise en œuvre du cadre stratégique de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté qui s'appuie sur une gestion participative et durable des ressources naturelles.
3. Sollicitons l'appui des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour :
 - la poursuite des efforts entrepris dans le cadre du processus Sahel 21 pour la prise en compte des actions prioritaires dans les stratégies et politiques et pour la traduction de la priorité sécurité alimentaire en engagements financiers dans les budgets nationaux ;
 - l'approfondissement du processus de démocratisation et de décentralisation pour une implication plus effective de l'ensemble des acteurs non gouvernementaux, en particulier les femmes et les jeunes, dans les processus de prise de décision et de mise en œuvre des programmes opérationnels en matière de sécurité alimentaire ;
 - la mise en place d'un cadre structurant favorable à la sécurité alimentaire à travers notamment le développement des infrastructures sociales de base et de communication, ainsi que l'amélioration de l'environnement économique et juridique des entreprises agricoles ;
4. Soutenons les Chefs d'Etat et de Gouvernement dans les efforts fournis pour la prévention et la résolution des conflits préjudiciables aux investissements de soutien à la sécurité alimentaire ;
5. Lançons un appel aux partenaires au développement pour :
 - un engagement ferme aux côtés des sociétés sahéliennes en vue de la mise en œuvre des programmes retenus au titre des priorités définies ;
 - la poursuite de l'appui au processus Sahel 21, notamment le renforcement des capacités des acteurs non gouvernementaux;

- l'application effective et urgente des accords obtenus dans le cadre de la réflexion sur la réforme de l'aide au développement.

6. Invitons le CILSS à :

- la mise en œuvre des dispositions du cadre stratégique ;
- la poursuite de l'appui aux pays dans le cadre de l'opérationnalisation du processus Sahel 21 ;

7. Remercions vivement les Chefs d'Etat et de Gouvernement, le CILSS, en particulier son Secrétaire Exécutif, ainsi que l'ensemble de la Communauté Internationale pour l'appui et les efforts déployés dans le cadre du processus Sahel 21.

Fait à Bamako, le 14 novembre 2000

Le Forum

2.3.2 - Déclaration des Chefs d'Etat (Bamako 2000)

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (C.I.L.S.S.), réunis à Bamako (République du Mali), le 25 novembre 2000, en 13ème Conférence au Sommet,

- CONSIDERANT le processus participatif Sahel 21 exprimant la vision qu'ont les sociétés sahéliennes de leur avenir, leurs objectifs et leurs priorités ;
- CONSIDERANT le mandat confié au CILSS par les Chefs d'Etat lors de la XIIème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Banjul en 1997 ;
- CONSIDERANT l'importance des phénomènes de pauvreté dans le Sahel qui touchent plus de la moitié de la population, la permanence de l'insécurité alimentaire qui concerne 40% de la population et en particulier les femmes, les sans-emplois et les ménages dans les zones rurales vulnérables ;
- CONSIDERANT les taux de croissance démographique qui devraient porter la population du Sahel à plus de 100 millions d'habitants en 2025, et les dangers écologiques que comporte une pression accrue sur les ressources naturelles renouvelables ;
- CONSIDERANT que la dépendance actuelle des productions agricoles vis-à-vis des aléas climatiques constitue un frein à l'atteinte de la sécurité alimentaire, au développement économique et au recul de la pauvreté ;
- CONSIDERANT que la maîtrise de l'eau sous toutes ses formes (barrages, mares, retenues, aménagements hydro-agricoles, petits pérимètres irrigués...) constitue la réponse la plus appropriée à la croissance et à la

- diversification de la demande sans accentuer la pression sur les ressources naturelles ;
- CONSIDERANT la recommandation du 2ème Forum des Sociétés Sahéliennes, la déclaration des Femmes Sahéliennes et la recommandation de la 35ème session du Conseil des Ministres d'examiner favorablement le Cadre stratégique de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté au sahel ;
 - CONVAINCUS que l'unité historique, géographique et culturelle du Sahel nous engage plus que jamais à faire de cette région un espace économique et social plus soudé, inséré dans le reste de l'Afrique et dans le monde
 - CONVAINCUS que la sécurité alimentaire constitue un défi que le Sahel peut relever en s'appuyant prioritairement sur la valorisation des ressources de la sous-région et en exploitant les complémentarités économiques avec les autres pays d'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord,
 - **ADOPTONS le Cadre stratégique de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel, de manière à assurer les conditions d'une sécurité alimentaire durable, structurelle et régionalement intégrée et à renforcer la prévention et la gestion des crises alimentaires ;**
 - **ENGAGEONS les Etats sahéliens à inscrire la priorité de la sécurité alimentaire durable pour tous les sahéliens, au cœur de leurs stratégies de développement économique et social et de leurs arbitrages budgétaires et, à se référer aux dix principes du cadre stratégique pour réformer les politiques et améliorer la gouvernance de la sécurité alimentaire ;**
 - **ENGAGEONS les Etats et le CILSS à mettre en œuvre le cadre stratégique de sécurité alimentaire aux niveaux local, national et sous régional, notamment en s'appuyant sur les processus de décentralisation et en exploitant les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté ;**
 - **INVITONS l'ensemble des acteurs du Sahel, les Etats, les associations paysannes, les opérateurs économiques, les OIG, etc. à se mobiliser pour faire le premier effort en faveur du développement et de la gestion rationnelle d'ouvrages hydro-agricoles (barrages, mares, retenues, etc.) et appellons la Communauté internationale à compléter cet élan en faveur de l'irrigation au Sahel ;**
 - **ATTIRONS l'attention de l'ensemble des acteurs et des pouvoirs publics sur l'importance à accorder aux femmes et aux jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et des programmes de sécurité alimentaire ainsi que de lutte contre la désertification ;**
 - **ENGAGEONS les Etats et le CILSS à poursuivre leurs efforts de mise en œuvre des programmes d'action nationaux et régionaux de lutte contre la désertification, dans un esprit d'efficacité et de cohérence avec le cadre stratégique de sécurité alimentaire ;**
 - **ENCOURAGEONS l'ensemble des acteurs régionaux intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire, les autres organisations intergouvernementales, en particulier la CEDEAO, l'UMA, l'UEMOA et la CEMAC, à intégrer leurs actions dans ce nouveau Cadre stratégique qui constitue désormais le réfé-**

rentiel unique pour la région sahélienne,

- INVITONS l'ensemble de la communauté internationale et en particulier les donateurs réunis dans le Club du Sahel, à apporter un appui déterminé pour la mise en œuvre rapide du "Cadre stratégique de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel" aussi bien en direction des pays membres qu'au niveau régional et, à tirer profit des mécanismes de concertation retenus pour coordonner leurs interventions et leurs appuis tout en renforçant le leadership sahélien ;
- EXHORTONS le CILSS, les donateurs du Club du Sahel et les autres partenaires de coopération à rechercher les voies et moyens nécessaires à une mise en œuvre effective des recommandations contenues dans la Déclaration du Deuxième Forum des Sociétés sahéliennes et dans la Déclaration du Réseau des Femmes sahéliennes.
- ENGAGEONS les Etats à prendre en compte l'ensemble des priorités de Sahel 21 dans la définition des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, et plus généralement dans l'ensemble des politiques et des interventions sectorielles ;
- ENCOURAGEONS le CILSS à intensifier ses efforts pour servir ces engagements et mettre l'ensemble de ses moyens au service des stratégies régionales de sécurité alimentaire et de gestion durable des ressources naturelles/lutte contre la désertification;
- SOUTENONS la création de la Fondation pour le développement durable du Sahel en vue de renforcer l'autonomie du CILSS et sa capacité à assurer sa mission au service des sahéliennes et des sahéliens ;
- APPELONS enfin, face à la situation alimentaire difficile actuelle que le Sahel affronte, l'ensemble des Etats sahéliens et leurs populations à une prompte solidarité en faveur des pays, régions et zones les plus touchés.

Fait à Bamako, le 25 novembre 2000

La Conférence

Le processus Sahel 21 a permis à l'ensemble des composantes et des acteurs des sociétés sahéliennes de s'impliquer dans la définition de leur propre vision de l'avenir. Les cinq priorités (promotion des ressources humaines, renforcement des capacités des institutions à tous les niveaux, développement rapide et durable des productions agricoles, croissance et diversification des économies, construction d'un espace sahélien plus soudé et ouvert sur l'Afrique et sur le Monde) dégagées à Banjul en 1997 questionnent nécessairement l'ensemble des politiques et stratégies de développement des pays, les comportements et les stratégies en matière de coopération et d'intégration régionale et, in fine, les stratégies, les priorités et les pratiques de la coopération internationale au Sahel.

Depuis le Sommet de Banjul, les pays du CILSS sont engagés dans la mise en œuvre de ces priorités en vue d'offrir des opportunités de développement à la sous-région sahélienne, conformes aux attentes des populations. Dans la plupart des pays, cela s'est traduit par l'élaboration de programmes d'investissements prioritaires, destinés à préciser les interventions permettant de mettre en œuvre l'ensemble des priorités. Au plan sous-régional, le CILSS a veillé, conformément à son mandat, à intégrer dans ses programmes et dans ses réflexions stratégiques les enseignements de Banjul et les priorités définies par les sociétés sahéliennes. Le Cilss a aussi cherché à le faire en multipliant les concertations avec les acteurs et les réseaux sous-régionaux, mais également en impliquant les autres organisations inter-gouvernementales de la sous-région, dans le souci de faire partager les réflexions et les orientations portées par les sahéliens, au niveau de l'ensemble des stratégies d'intégration sous-régionales.

L'importance stratégique des enjeux alimentaires dans la sous-région a conduit les pays et le CILSS à en faire une priorité dans la traduction opérationnelle des orientations de Sahel 21. Ceci s'est traduit par l'élaboration de documents de synthèse nationaux centrés sur les enjeux alimentaires et la lutte contre la pauvreté. Au niveau régional, de nombreuses consultations ont été réalisées dans les différents pays visant l'élaboration d'un programme régional d'interventions prioritaires. Le " cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel " s'appuie sur ces travaux. Il s'inspire aussi des nombreuses réflexions conduites dans la région portant, notamment, sur la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles, la prévention des crises alimentaires, la gouvernance locale et la maîtrise de l'eau.

3.1 - Pourquoi un cadre stratégique régional ?

L'option en faveur de la définition d'une approche sous-régionale commune des questions de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté vise à placer les enjeux de sécurité alimentaire, comme dimension première de la lutte contre la pauvreté.

Cette approche sous-régionale est indispensable pour :

- * Compléter et assurer une cohérence aux réformes engagées au niveau national et infra-national ;
- * Favoriser le traitement des problèmes communs dans le cadre d'une coopération régionale qui permet de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité des efforts entrepris ;
- * Inscrire résolument les enjeux de sécurité alimentaire dans une perspective d'intégration régionale des marchés au sein du Sahel et avec l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord. Seule cette intégration est susceptible d'impulser une dynamique économique et commerciale capable de jouer une fonction d'entraînement pour la transformation des agricultures et la structuration des filières agroalimentaires ;
- * Maîtriser l'interface entre les marchés régionaux et les marchés internationaux et, contribuer efficacement à la négociation des cadres réglementaires internationaux.

En cela, le cadre stratégique constitue un référentiel commun pour tous les acteurs (les gouvernements, les organisations sahéliennes, les OIG's...) permettant une mise en convergence de l'action des uns et des autres, dans un cadre concerté et coordonné.

3.2 - Le diagnostic de l'insécurité alimentaire au Sahel

Au cours des 15-20 dernières années les politiques sectorielles et le cadre macro-économique ont connu de profondes réformes qui, combinées avec une amélioration des conditions climatiques, ont permis une amélioration sensible de la situation alimentaire sahélienne.

Cependant, malgré l'accroissement considérable des productions vivrières (cf. graphiques des bilans céréaliers des pays et de la zone Cilss), l'insécurité alimentaire reste dans le Sahel une préoccupation quotidienne pour une part très importante de la population, de l'ordre de 40%.

Cette insécurité alimentaire frappe prioritairement les populations les plus vulnérables : les femmes, les enfants, les ménages ruraux en zones sèches, les ménages urbains ou ruraux dirigés par des femmes seules... L'insécurité alimentaire est à la fois une résultante de la pauvreté des populations et un des principaux freins au développement.

L'urbanisation croissante de la population sahélienne et la faible diversification des sources de revenus en milieu rural font qu'aujourd'hui la problématique alimentaire au Sahel renvoie tout autant à des problèmes d'accessibilité pour les populations qu'à des problèmes de disponibilités en produits agricoles.

Le cadre stratégique est fondé sur la conviction qu'il est possible d'assurer la sécurité alimentaire de tous les sahéliens, malgré la croissance démographique et l'urbanisation, en s'appuyant principalement et prioritairement sur une valorisation durable des ressources de la sous région et en exploitant les complémentarités économiques et naturelles avec les autres pays de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord.

Il s'inscrit dans les stratégies de lutte contre la pauvreté sur la base d'un triple constat :

* La faiblesse des revenus et les difficultés d'accès aux ressources sont les raisons majeures de l'insécurité alimentaire conjoncturelle ou chronique des populations vulnérables, en milieu urbain comme en milieu rural ;

* L'insécurité alimentaire des populations les conduit à mettre en œuvre des stratégies de survie qui précipitent et reproduisent les phénomènes de paupérisation (vente du capital productif, migrations...).

* Les difficultés d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, assainissement...) constituent des freins à la fois à la sortie de la pauvreté et à l'amélioration de la situation alimentaire (cf. graphiques " Pauvreté et accès aux services sociaux de base ").

Les pays sahéliens considèrent que l'objectif de sécurité alimentaire pour tous peut être atteint si des stratégies volontaristes sont mises en œuvre dans chaque pays, si ces stratégies sont cohérentes au niveau sous-régional, intègrent les différentes dimensions de la sécurité alimentaire, et associent l'ensemble des acteurs à leur définition et à leur mise en œuvre.

3.3 - Les principaux enjeux

Le processus Sahel 21 a mis en lumière un certain nombre des défis à relever et qui constituent autant d'enjeux à intégrer dans la construction de la sécurité alimentaire orientée vers la réduction de la pauvreté dans le Sahel. Il s'agit en particulier de :

- * Répondre aux besoins d'une population en forte croissance de 85 millions d'habitants en 2015 et 100 millions en 2025 dont la moitié vivra probablement en ville, avec des systèmes alimentaires de plus en plus diversifiés ;
- * Asseoir la croissance des revenus ruraux sur une stratégie de croissance rapide du secteur agricole, qui s'appuie à la fois sur les secteurs d'exportation sur les marchés internationaux et sur la dynamique de la demande nationale et sous-régionale ;
- * Affronter la diversité des crises alimentaires, au delà de leur origine climatique : crises et conflits politiques ; conflits d'usage sur les ressources, en particulier transfrontalières ; chute des prix dans une zone dépendante d'une seule spéculation agricole ; hausse brutale des prix internationaux... ;
- * Intégrer la gestion de la sécurité alimentaire dans les processus de décentralisation et de réforme de l'Etat de manière à établir les articulations entre sécurité alimentaire, gestion des ressources naturelles et accès aux services publics de proximité (accès à l'eau potable, à l'éducation en général et à l'éducation nutritionnelle en particulier, à la santé en général et à la santé reproductive en particulier...) ;
- * Intégrer la gestion de la sécurité alimentaire dans une stratégie de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités : L'urbanisation et la monétarisation croissante confèrent une place de plus en plus importante au marché dans la satisfaction des besoins alimentaires. Les questions de l'accès aux revenus et de la réduction de la pauvreté seront de plus en plus déterminantes dans la sécurité alimentaire des ménages.
- * Renforcer la coopération et l'intégration régionale : certaines dimensions de la sécurité alimentaire, en particulier celles qui touchent la question des marchés, des infrastructures, de la gestion des ressources naturelles partagées, ne peuvent être correctement abordées sans un cadre de mise en cohérence sous-régionale, d'autant plus indispensable que les pays sahéliens relèvent de quatre zones d'intégration économique et/ou monétaire (Cf. cartes relatives aux zones d'intégration et aux importations de la zone).

III - Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel

Résumé

• *What is the appropriate level of detail?*

• *What is the most accurate detail?*

• *What is the most interesting detail?*

3.4 - Finalité et Objectifs du cadre stratégique

4.1. Finalité et Objectif général

L'insécurité alimentaire et la pauvreté vont généralement de pair. De fait, l'insécurité alimentaire est, en même temps que l'insuffisance de revenu, la dimension première de la pauvreté, et la pauvreté explique l'essentiel des situations structurelles d'insécurité alimentaire dans le Sahel. Ce sont, tous les deux, des phénomènes multidimensionnels dont de nombreuses facettes se recouvrent, qui appellent une approche multisectorielle et participative et exigent un même combat à tous les niveaux : local, national et régional, dans le cadre d'une gestion rationnelle des ressources naturelles. La recherche de la sécurité alimentaire dans le Sahel ne peut donc s'inscrire que dans une perspective et dans une logique de lutte contre la pauvreté.

En conformité avec le processus Sahel 21, la finalité poursuivie est, en conséquence, de créer les conditions d'une sécurité alimentaire régionale durable, de réduire structurellement la pauvreté et les inégalités dans le Sahel.

L'objectif général est d' "assurer l'accès de tous les Sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015 ". Il s'appuie sur la définition couramment admise de la sécurité alimentaire et recouvre ainsi les quatre dimensions correspondant aux principaux déterminants de la sécurité alimentaire en général et dans le Sahel en particulier :

- * La disponibilité d'aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle ;
- * Leur accessibilité pour le populations, y compris pour les plus vulnérables ;
- * La stabilité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps ;
- * L'utilisation optimale des aliments par les individus.

Chacune de ces dimensions de la sécurité alimentaire doit être appréhendée à 4 niveaux :

- * Au niveau des individus et des ménages;
- * Au niveau des communautés et des territoires locaux ;
- * Au niveau national ;
- * Au niveau de la sous-région sahélienne

L'analyse des situations d'insécurité alimentaire dans le Sahel, éclairée par les défis qui se profilent à l'horizon 2015, montre que pour atteindre l'objectif général du présent Cadre stratégique, les interventions doivent chercher :

* D'une part, à créer les conditions d'une sécurité alimentaire structurelle fondée prioritairement sur la mobilisation systématique et durable des ressources alimentaires de la sous-région : ce volet concerne principalement les enjeux de transformation de la base productive agricole et en particulier la question fondamentale et urgente de la maîtrise de l'eau, la valorisation et la commercialisation des denrées alimentaires, le développement de la capacité des ménages à produire ou acheter tout ou partie de leur alimentation. Les actions s'attachent ainsi à l'ensemble des causes profondes de l'insécurité alimentaire, de manière cohérente et articulée.

* D'autre part, à renforcer les capacités de prévention et de gestion des crises conjoncturelles : ces crises sont jusqu'alors essentiellement d'origine climatique et appréhendées principalement au travers des déficits de production céréalière au niveau national ou dans les zones vulnérables d'un point de vue agro-écologique ; leurs origines ont cependant tendance à se diversifier et leurs impacts à se localiser sur les zones et/ou sur des catégories de population données.

Les actions structurantes de la sécurité alimentaire doivent contribuer à réduire la vulnérabilité des ménages, des communautés, des pays et de la sous-région, et renforcer leurs capacités à affronter des chocs externes (crises conjoncturelles). Et à l'inverse, les interventions mises en œuvre dans le cadre de la gestion des crises alimentaires conjoncturelles doivent prendre en compte les enjeux et les options prises sur le moyen et le long termes. Par consé-

quent et dans la mesure du possible, elles doivent s'appuyer sur des instruments qui développent les capacités locales de résistances aux crises plutôt que sur des modalités d'intervention privilégiant trop l'assistance. Cette intégration et cette synergie ne sont possibles que si elles relèvent de stratégies claires, largement débattues et faisant l'objet d'un consensus large au sein des communautés nationales et en concertations avec la communauté internationale.

4.2 Orientations et stratégies d'intervention

4.2.1 Principes généraux d'action

Le cadre stratégique part du constat que la construction de la sécurité alimentaire orientée vers la réduction de la pauvreté ne peut durablement progresser sans, d'une part une volonté politique forte et, d'autre part une méthode d'opérationnalisation exigeante fondée sur l'implication de l'ensemble des acteurs publics, privés et de la société civile. Cette méthode implique le respect par l'ensemble de ces acteurs de principes directeurs partagés par tous, à tous les niveaux :

- * principe de différenciation : la prise en compte de la diversité des situations nationales et infra-nationales constitue un élément fondamental pour la mise en place de réponses spécifiques aux problématiques d'insécurité alimentaire;
- * principe de complémentarité et de subsidiarité : l'application de ce principe vise à responsabiliser au maximum les acteurs au niveau où les problèmes se posent et à ne transférer au niveau supérieur que les questions qui ne trouvent pas de réponse pertinente et cohérente au seul niveau inférieur. Dans la pratique certaines dimensions de la sécurité alimentaire peuvent être principalement traitées au niveau national, d'autres impliquent des efforts d'harmonisation au niveau sous-régional. D'autres enfin, relèvent principalement d'une action sous-régionale. Ce principe servira aussi de guide pour clarifier les missions des différentes OIG dans la mise en œuvre des lignes d'intervention régionale du cadre stratégique ;
- * principe de décentralisation et de bonne gouvernance : l'amélioration de la gouvernance en s'appuyant sur les processus de décentralisation et de développement local (principe de subsidiarité) ; l'implication effective des acteurs privés et des organisations socio-professionnelles dans la mise en œuvre de la stratégie ; une gestion saine et efficace des ressources nationales et internationales ;
- * principe de participation : L'approche participative se fixe comme objectif la négociation des choix collectifs et doit déboucher sur des compromis acceptés par les acteurs. Elle doit permettre d'impliquer dans les mécanismes institutionnels, aux niveaux local, national ou régional, l'ensemble des acteurs responsables dans le domaine de la sécurité alimentaire pour favoriser l'amélioration des performances des processus de participation, de la conception à la mise en œuvre des stratégies ;
- * principe de partenariat multi-acteurs et inter-institutionnel : la reconnaissance du caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté implique l'adoption dans chaque pays d'une stratégie de sécurité alimentaire négociée avec l'ensemble des acteurs concernés et impliquant les différents départements ministériels dont les prérogatives concernent l'une ou l'autre des dimensions de la sécurité alimentaire ;
- * principe d'équité : diriger prioritairement les interventions vers les couches pauvres et, en particulier, améliorer la prise en compte des femmes, qui est la couche la plus touchée par la pauvreté, dans la définition et la mise en œuvre des stratégies, des programmes et projets de sécurité alimentaire compte tenu du rôle principal qu'elles jouent tant dans le domaine de la production agricole, que de la transformation alimentaire ;
- * principe de responsabilité partagée : Le renforcement des processus démocratiques passe par un contrôle par les sociétés de l'action publique. La mise en œuvre du cadre repose sur la responsabilité de chaque acteur qui doit rendre compte de son action devant la collectivité ;

- * principe de transparence, de bonne gestion des affaires publiques et d'obligation de rendre compte : la responsabilisation porte sur les résultats obtenus mais aussi sur la gestion des ressources financières. La construction des mécanismes de suivi-évaluation doit aussi avoir pour souci de permettre une totale transparence ;
- * principe de cohérence : l'intégration des enjeux de sécurité alimentaire dans l'orientation des politiques macro-économiques, des politiques sectorielles et dans les stratégies de lutte contre la pauvreté -les CSLP ;
- * principe de coordination et de leadership sahélien : La coordination et l'harmonisation des interventions des différents acteurs de la communauté nationale, sous-régionale et internationale, dans le cadre d'un leadership assuré par les acteurs sahéliens est un principe essentiel d'amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire dans le Sahel. Ce leadership doit pouvoir s'exprimer dans la détermination des priorités pour une totale appropriation et internalisation du cadre stratégique.

4.2.2 Rôle et portée du Cadre stratégique régional

Issu d'une démarche négociée, le Cadre stratégique régional constitue un référentiel d'orientation et de coordination des interventions pour tous ceux qui sont impliqués dans la recherche de la sécurité alimentaire dans le Sahel : les Etats, les sociétés civiles sahéliennes, les OIG et les partenaires extérieurs. Il est donc complémentaire aux stratégies nationales qu'il se garde de remplacer, cherchant au contraire à assurer leur convergence eu égard aux grands enjeux actuels et à plus long terme de la sécurité alimentaire dans la sous-région.

Dans cette perspective, les orientations proposées dans le Cadre stratégique retiennent deux catégories de lignes directrices, selon qu'elles relèvent :

- * soit principalement du niveau national, mais qui recoupent des préoccupations communes de l'ensemble des pays sahéliens et, dès lors, ont une forte incidence régionale et/ou sont un terrain fertile pour le développement de la coopération sous-régionale ;
- * soit spécifiquement du niveau régional, autrement dit qu'elles prennent en charge des aspects que le niveau national ne peut pas conduire seul, ou qui sont complémentaires des interventions nationales ou infra-nationales et/ou qui relèvent du mandat propre ou partagé du CILSS ou des mandats d'autres OIG de la sous-région.

Les unes et les autres œuvrent dans le sens d'une mise en convergence des politiques nationales.

En cela, le Cadre stratégique garde la flexibilité nécessaire :

- * pour laisser à chaque pays la latitude de définir ses propres politiques et ses instruments, en fonction de ses réalisations, tout en respectant les axes de convergence régionale ;
- * et pour permettre une mise à niveau des stratégies nationales et régionales existantes ou à venir, et une identification plus précise des activités répondant à des situations particulières à chaque pays et aux mandats spécifiques des institutions.

Le dispositif institutionnel retenu pour la mise en œuvre du Cadre stratégique comporte des dimensions infra-nationales, nationales et sous-régionales. Le respect des principes adoptés dans le Cadre stratégique doit permettre à ces différents niveaux de concrétiser les lignes d'intervention pertinentes.

4.3 Les objectifs spécifiques

Le présent Cadre aborde en détail l'ensemble des objectifs spécifiques, résultats et lignes d'intervention les plus pertinents pour les acteurs des sociétés sahéliennes, les décideurs sahéliens et la communauté internationale et qui sont, de ce fait, susceptibles de couvrir tous les besoins de la région. Il conserve ainsi toute la flexibilité nécessaire pour

permettre d'ajuster, dans les stratégies opérationnelles nationales et régionales, les actions prioritaires à atteindre, en favorisant, dans le cadre de cette démarche, la participation des différents acteurs concernés dans leur identification, leur conception et leur mise en œuvre, aux différentes échelles territoriales retenues.

L'objectif général tel que défini plus haut se décline en cinq (05) objectifs spécifiques, à savoir :

- * La promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée (Objectif spécifique n°1) ;
- * Le développement, la fluidification et l'intégration sous-régionale des marchés nationaux (Objectif spécifique n°2) ;
- * L'amélioration durable des conditions structurelles d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base (Objectif spécifique n°3) ;
- * L'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle (Objectif spécifique n°4) ;
- * Le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire (Objectif spécifique n°5).

4.3.1 Objectif spécifique n°1 : La promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée

L'objectif est d'assurer la sécurité alimentaire de la sous-région sans accroître sa dépendance à l'égard des importations extra-régionales, en s'appuyant sur le développement des capacités de production locales. Inversement, il s'agit également de profiter de la croissance des marchés de consommation pour assurer les bases économiques du développement agricole sahélien (notamment du développement des bassins), diversifier et accroître les revenus en milieu rural.

Le préalable reste cependant la maîtrise des ressources en eau et des autres ressources naturelles, ainsi que leur gestion durable, dans le contexte de rareté structurelle qui caractérise celles-ci dans l'espace sahélien. Une relation de convergence structurelle est ainsi établie entre le P.A.S.R. (Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification) et le présent Cadre stratégique de sécurité alimentaire.

Les principaux résultats à atteindre sont les suivants :

- Résultat 1 : La valorisation des ressources naturelles est optimisée, dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agricoles et agro-pastoraux.
- Résultat 2 : L'agriculture sahélienne répond mieux à la diversification croissante de la demande de produits agricoles et agroalimentaires.
- Résultat 3 : La production agricole répond mieux à l'augmentation de la demande de produits agricoles et agroalimentaires.
- Résultat 4 : La production halieutique est fortement augmentée, sur des bases durables.

4.3.2. Objectif spécifique n°2 : Le développement, la fluidification et l'intégration sous-régionale des marchés nationaux

Il s'agit d'une part d'améliorer le fonctionnement des marchés nationaux et d'autre part d'accroître leur intégration sous-régionale, de manière à mieux stimuler la demande, favoriser les investissements dans les filières agro-alimentaires, réduire les coûts de transaction, diminuer les prix aux consommateurs et renforcer la compétitivité des produits offerts sur le plan régional par rapport aux produits importés.

Les principaux résultats à atteindre sont les suivants :

Résultat 1 : Les marchés nationaux sont plus dynamiques.

Résultat 2 : Les marchés régionaux sont plus fluides et mieux intégrés, et les échanges fortement accrus.

Résultat 3 : L'agriculture sahélienne et les filières agroalimentaires sont plus compétitives sur les marchés extérieurs et mieux préparées pour affronter la compétition internationale.

4.3.3. Objectif spécifique n°3 : L'amélioration durables des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base

Le Sahel reste confronté à un double défi : répondre à une croissance démographique rapide et s'adapter aux mutations socio-politiques et économiques en cours. Les revenus des populations rurales et d'une bonne partie des populations urbaines restent faibles et leur accès à l'alimentation est de plus en plus précaire, cette situation étant exacerbée par la pauvreté. Des stratégies et mesures sont à prendre pour favoriser l'accès des pauvres à des revenus plus élevés et aux moyens de production susceptibles d'y contribuer. Celles-ci nécessitent cependant une connaissance plus approfondie des phénomènes de pauvreté qui se caractérisent notamment par l'extrême diversité de leurs causes, leur polysémie ainsi que par le nombre élevé des objectifs, mesures, acteurs et moyens à prendre en compte pour leur trouver des solutions économiquement et socialement durables.

L'objectif est d'assurer à chaque sahélien l'accès aux ressources lui permettant de satisfaire ses besoins alimentaires et d'assurer l'accès aux services publics en matière d'eau potable, de santé et d'éducation, qui sont des dimensions du bien être indissociable de la sécurité alimentaire.

Résultat 1 : Des conditions d'accès à l'alimentation notablement améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de population pauvres.

Résultat 2 : Des conditions d'accès aux services sociaux de base notablement améliorées dans des zones défavorisées pour les groupes de population pauvres.

4.3.4. Objectif spécifique n°4 : L'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion aux crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle

Il s'agit d'une part d'anticiper les crises de manière à en limiter au maximum l'ampleur et à en optimiser la gestion, d'autre part, il s'agit d'éviter que les crises conjoncturelles remettent en cause brutalement les efforts de construction de la sécurité alimentaire à long terme et se traduisent par des coûts humains et financiers importants.

Considéré dans son acception large, le concept de prévention des crises intègre l'ensemble des éléments présentés ci-dessus, relatifs aux orientations stratégiques en matière de sécurité alimentaire structurelle. Considéré d'un point de vue plus opérationnel, une stratégie de prévention des crises vise à anticiper les facteurs conjoncturels qui vont affecter au cours de la campagne la capacité des populations à se nourrir convenablement.

La prévention des crises a constitué un axe important de la réforme des politiques de sécurité alimentaire. Les pays sont à des degrés divers, armés pour identifier précocement une crise alimentaire. Ils ont développé collectivement, à cette fin, des outils et mécanismes assez performants dans le domaine de la prévision des crises alimentaires en particulier d'origine climatique. Les crises comportent aujourd'hui des origines plus diversifiées, qu'il convient de mieux identifier.

Les principaux résultats à atteindre sont les suivants :

- Résultat 1 : Des systèmes d'alerte précoce pertinents permettant de prévenir les diverses formes de crise alimentaires sont renforcés ou mis en place.
- Résultat 2 : Le réseau d'information sur la sécurité alimentaire au Sahel est mieux coordonné et les analyses sur la vulnérabilité, systèmes de vie et de survie des ménages, etc. sont mieux harmonisés.
- Résultat 3 : Les actions d'urgence sont mieux orientées sur les potentialités de sortie de crise.
- Résultat 4 : Les excédents alimentaires disponibles sont mieux connus et mieux utilisés pour assurer l'approvisionnement des populations et zones vulnérables.

4.3.5 Objectif spécifique n°5 : Le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire

L'exercice des responsabilités collectives dans les domaines économique et social reste encore, au Sahel, trop souvent dominé par les pouvoirs publics, notamment par l'Etat central dont il est attendu la solution de l'ensemble des problèmes de développement. Cette situation caractérise également la prise en charge des questions de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté, en dépit des interventions de plus en plus fréquentes des ONG.

L'implication effective des autres catégories d'acteurs (organisations professionnelles, chefs d'entreprise, élus des collectivités locales, ...) exige qu'elles disposent des capacités d'organisation, de pilotage, de gestion et d'expertise requises à cet égard, celles-ci constituant très souvent l'un des domaines où les Etats disposent d'une situation avantageuse par rapport aux autres acteurs. Le renforcement, sinon la création de telles capacités constitue également un préalable pour donner corps à la nécessaire démarche pour une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire dans les pays sahéliens, en s'appuyant en particulier sur les processus de décentralisation et de développement local en cours.

Les principaux résultats à atteindre sont les suivants :

- Résultat 1 : Le processus de décentralisation est approfondi et consolidé et les capacités des collectivités locales sont renforcées.
- Résultat 2 : Les organisations paysannes sont consolidées et plus impliquées dans la définition des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.
- Résultat 3 : Des actions régionales de formation et d'échanges d'expériences sur la sécurité alimentaire durable et la réduction de la pauvreté sont systématiquement mises en œuvre, sur la base de pratiques régionales probantes.
- Résultat 4 : Les contraintes démographiques au développement durable au Sahel sont mieux maîtrisées.

Résultat 5 :

Les politiques régionales et nationales de développement du secteur agricole sont harmonisées, pour une gouvernance plus performante des stratégies et programmes de sécurité alimentaire durable aux niveaux national et régional.

3.5 - La mise en œuvre du cadre stratégique

5.1. Dispositif institutionnel

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre couvre les niveaux national et sous-régional.

Aux niveaux national et décentralisé, dans le respect des orientations et principes du cadre stratégique notamment ceux qui se réfèrent à la participation, à la cohérence et la complémentarité avec la lutte contre la pauvreté, les pays adapteront leurs dispositifs institutionnels à leurs contextes spécifiques.

Au niveau sous-régional, le dispositif s'appuie sur une architecture légère et flexible qui valorise l'existant et conforme le CILSS dans son mandat relatif à la sécurité alimentaire et à la gestion des ressources naturelles, permettre la coordination opérationnelle des actions touchant la sécurité alimentaire et conduites par les différentes organisations.

Ce dispositif comporte une instance politique (le Conseil des Ministres) et un cadre de concertation et de coordination sous-régional, qui assurent le pilotage et le suivi-évaluation de la mise en œuvre des orientations du cadre stratégique. Il est animé par le Cilss et associe les pays, les principaux réseaux d'acteurs de la société civile, organisés au niveau sous-régional, les autres OIG. La cellule de réflexions stratégiques du Cilss, qui pilote actuellement le processus Sahel 21 et le programme d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales de sécurité alimentaire, assure son secrétariat technique. Elle bénéficiera en particulier de l'appui des programmes majeurs du Cilss.

5.2 Mobilisation des ressources financières

Le principe retenu par le Cadre stratégique est celui des tables rondes de financement. Ces tables rondes se dérouleront à trois niveaux :

- * Au niveau décentralisé pour le financement de programmes locaux de sécurité alimentaire durable et de lutte contre la pauvreté ;
- * Au niveau national pour le financement des différentes composantes des stratégies nationales de sécurité alimentaire ;
- * Au niveau sous-régional pour le financement des activités de mise en convergence des stratégies nationales et pour les activités complémentaires aux actions nationales et infra-nationales.

Le principe des tables rondes de financement doit permettre de raisonner les priorités des programmes, sur la base d'une meilleure visibilité pour l'ensemble des acteurs des ressources effectivement mobilisables (ressources d'origine budgétaire, ressources mobilisées par les collectivités ou les communautés, ressources de l'aide au développement d'origine publique ou non gouvernementale, ...). L'efficacité du Cadre stratégique dépend largement de la souplesse dans l'allocation des ressources et de l'harmonisation des procédures de financements.

Les dispositifs institutionnels proposés pour sa mise en œuvre visent à garantir une transparence totale et la bonne gestion des ressources, de manière à créer les conditions d'une plus grande flexibilité des aides. Cela se traduit en particulier par la composition des dispositifs institutionnels, leurs modalités de fonctionnement, les modalités de suivi-évaluation (cf. supra).

Au regard de l'importance de la sécurité alimentaire dans la problématique de la lutte contre la pauvreté dans le Sahel, il est souhaitable et légitime qu'une part substantielle des ressources liées à l'initiative PPTE soient mobilisées pour assurer le financement des activités programmées au titre de la sécurité alimentaire.

5.3. Echéances, responsabilités et indicateurs de suivi-évaluation

La mise en œuvre du Cadre stratégique sous-régional renvoie à des responsabilités multiples au niveau des acteurs publics et des acteurs privés et socioprofessionnels. Le respect des principes du Cadre stratégique impose de laisser le temps pour que les concertations et les négociations puissent se conduire normalement et efficacement aux différentes échelles géographiques. Des stratégies opérationnelles nationales et sous-régionales seront proposées par le CILSS (en 2001) pour la mise en œuvre d'actions concrètes pour les cinq prochaines années (2002-2006).

La démarche de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Cadre stratégique s'inspire également des principes mentionnés ci-dessus, en particulier les principes de responsabilité, de transparence et d'obligation de rendre compte, de leadership sahélien. Elle s'appuie sur un dispositif qui prend en compte les réflexions conduites dans le cadre de la réforme de l'aide.

Le mécanisme vise à assurer simultanément :

- * la transparence sur l'utilisation et la gestion des ressources financières, nécessaire pour établir la confiance entre l'ensemble des acteurs mobilisés dans les dispositifs décentralisés, nationaux et sous-régionaux ;
- * la transparence vis-à-vis des agences d'aide de manière à faciliter la mutualisation des fonds et leur fongibilité en donnant toutes les garanties nécessaires en matière d'utilisation des fonds ;
- * l'évaluation permanente des résultats obtenus par les actions et programmes mis en œuvre, permettant d'améliorer le pilotage du cadre stratégique, au moyen d'indicateurs de résultats et de critères d'évaluation acceptés par tous les acteurs impliqués et par les partenaires au développement.

La démarche de suivi-évaluation distingue par conséquent deux niveaux :

- * le suivi-évaluation des programmes à proprement parler mis en œuvre aux différentes échelles et s'inscrivant dans le Cadre stratégique de SA. Ce volet vise à vérifier la mise en œuvre des principes, le respect des orientations et des échéances fixées, et celui des activités décidées.
- * Le suivi-évaluation des résultats des stratégies nationales et des actions régionales, au regard des objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire.

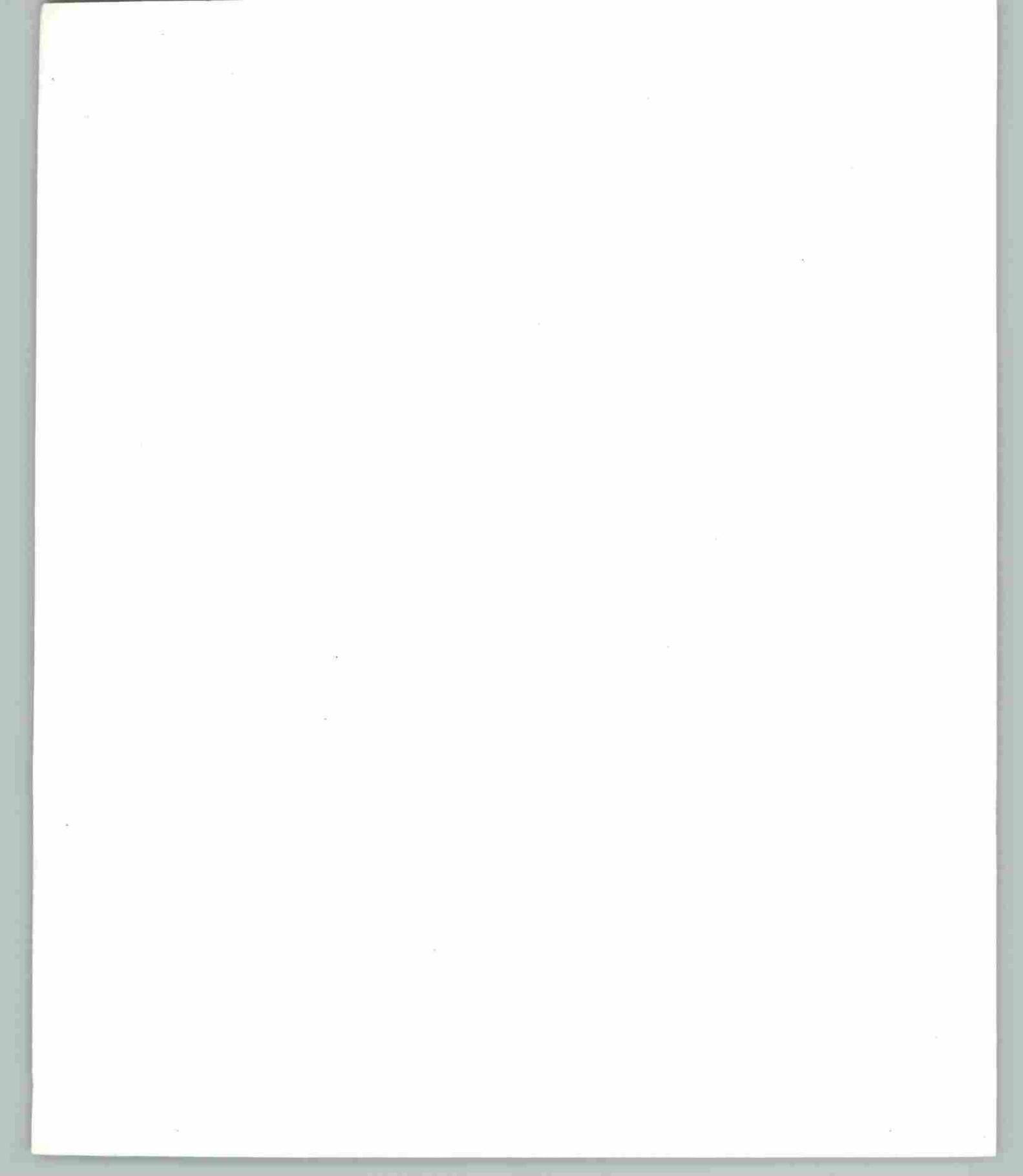
L'ensemble des indicateurs sera défini sous l'égide du Comité régional de sécurité alimentaire. A titre d'exemple, les indicateurs de suivi pourraient être organisés en quatre rubriques composant le tableau de bord de la sécurité alimentaire :

- * indicateurs macro économiques de convergences en s'appuyant sur les travaux réalisés par UEMOA et CEDEAO ;
- * indicateurs relatifs aux revenus, à la pauvreté et à l'accessibilité (systématisation des enquêtes budget, ...)
- * indicateurs relatifs à la disponibilité alimentaire : productions, aides alimentaires, importations ;
- * indicateurs relatifs à la composante marché/commerce : SIM régional.

Le suivi de ces indicateurs sera réalisé par la Cellule de Réflexion stratégique du CILSS, dans les conditions précisées plus haut.



Conception : M. O. FAROUK, Expert en Communication du CILSS
Imprimé en 1000 exemplaires sous les presses de la Manufacture des Arts Graphiques
01 BP 001 - Tél. : 36 39 23 Ouagadougou 01



Ce document est le résultat d'un processus qui a débuté à Banjul en 1997. A partir d'un rapide diagnostic de la situation des pays sahéliens, de l'évolution des problématiques alimentaires et des principales transformations qui affectent en profondeur les sociétés sahéliennes, il présente les principaux enjeux qui montrent que la réalisation de la sécurité alimentaire est indissociable d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et constitue, non pas une charge pour les pays et pour la communauté internationale, mais une opportunité de développement local et d'intégration régionale.

Adopté par le 2ème Forum des sociétés sahéliennes et par la 13ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du Cilss, le Cadre stratégique constitue, à ce titre, le référentiel unique pour l'ensemble des acteurs sahéliens, publics et privés.



Secrétaire Exécutif/Cellule des Réflexions Stratégiques
03 BP 7049 Ouagadougou 03 Burkina Faso
Tél(226) 37.41.25/26 Fax : (226) 37.41.32
Email : cilss@fasonet.bf - Web : www.cilss.org